

RAPPORT SUR LES ACTIONS ENTREPRISES A LA SUITE DES OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE NORMANDIE

Le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes de Normandie daté du 13 septembre 2023 a été présenté en séance du Conseil municipal le 12 octobre 2023. Ce rapport présentait à la fois des obligations de faire et des recommandations.

1) Les obligations de faire

A- Enrichir conformément à la réglementation le contenu des rapports d'orientation budgétaire en développant notamment les obligations relatives au personnel

Cette première obligation de faire s'est traduite dès le débat d'orientations budgétaire 2024 par l'intégration dans le rapport présenté à l'assemblée délibérante d'éléments et données relatives au personnel permettant ainsi une amélioration légitime de l'information mise à disposition de tous ses membres. Ainsi, le rapport sur les orientations budgétaires a été enrichi :

- De données sur la structure des effectifs municipaux (statuts, catégories, répartition femmes/hommes, âge moyen)
- D'éléments relatifs à la rémunération (part fixe et part variable, détail par catégorie)
- D'éléments relatifs au temps de travail au sein de la collectivité (respect de la durée minimum légale, sujétions spéciales)
- D'éléments relatifs aux absences (maladie ordinaire, accidents de travail, maladies professionnelles...)
- D'éléments relatifs à l'emploi de personnes en situation de handicap
- D'éléments relatifs à la formation
- De perspectives d'évolution de la masse salariale

L'ensemble de ces éléments semble aujourd'hui garantir la parfaite information des membres de l'assemblée délibérante et la conformité aux textes en vigueur du débat d'orientations budgétaires.

B- Annexer systématiquement au compte administratif le bilan annuel des cessions-acquisitions foncières

Comme évoqué dans la réponse aux observations définitives, la Ville a toujours communiqué cette information aux membres de l'assemblée délibérante dans le cadre d'une délibération votée chaque année en février et qui retrace l'ensemble des cessions et des acquisitions effectuées par la Ville elle-même ou bien par l'Etablissement public foncier de Normandie pour le compte de la Ville.

Néanmoins, la Ville s'est bien évidemment conformée à l'obligation de faire prononcée par la Chambre et a intégré une annexe à son compte administratif arrêtant les comptes de l'exercice 2023 et soumis à l'assemblée délibérante le 14 mars 2024.

2) Les principales recommandations

A- Améliorer la lisibilité de la gestion patrimoniale de la commune en mettant en place une comptabilité de stock pour le foncier communal destiné à des opérations d'aménagement

S'agissant de cette première recommandation, la Ville travaille encore à sa mise en œuvre effective qui mérite d'y consacrer un temps de travail administratif significatif. Il est rappelé que la Ville à travers les éléments budgétaires figurant en annexe de ses différents documents comptables (budget, compte administratif) met à disposition l'ensemble des éléments nécessaires à une bonne information relative aux opérations foncière de la Commune. Par ailleurs, cette recommandation est consécutive à la réalisation de deux opérations d'aménagement complexes (Rue Raspail et Place Voltaire) qui ont induit des portages fonciers significatifs tant par leur montant que par leur durée (plusieurs dizaines d'années pour certaines parcelles). Ce type d'opérations n'a pas vocation à se répéter à l'avenir. Les secteurs d'aménagement actuellement en cours se font sur un parcellaire simple et des durées beaucoup plus courtes, ce qui en simplifie grandement la compréhension. Toutefois, la Commune poursuit son travail pour une mise en place effective de cette recommandation dans les années à venir.

B- Evaluer le coût complet du festival Viva Cité, sa fréquentation ainsi que les retombées socio-économiques et culturelles pour la Commune

L'évaluation du coût complet du festival Viva Cité est un travail en permanente évolution. En effet, au cours de ces deux dernières années de nombreux bouleversements ont encore amené le périmètre du festival à évoluer et donc également son coût.

En 2023, dans la tourmente de la crise énergétique et de son impact désastreux sur les finances locales notamment, le périmètre du festival a été réduit. En 2024, l'organisation des Jeux Olympiques a dicté un changement de dates du festival afin de garantir la présence des forces de sécurité nationale sur l'évènement. Ce changement de dates a eu un impact budgétaire fort (hausse des coûts d'hébergement et de restauration en raison de la non disponibilité des internats et des réfectoires des lycées de la Commune au mois de mai contrairement à ce qui de fait habituellement à la fin du mois de juin).

Néanmoins, la Ville a poursuivi son travail d'évaluation des coûts du festival et a mis en place des outils de suivi. Ceux-ci seront complétés dès cette année par l'intégration de l'ensemble des heures supplémentaires payées ou récupérées. L'édition 2025 sera donc celle de la parfaite connaissance des coûts du festival.

Concernant l'évaluation des retombées socio-économiques et culturelles, le sujet paraît aujourd'hui plus complexe. En effet, ce type de mission relève d'un travail d'étude bien plus poussé impliquant de nombreux temps de rencontres avec un grand nombre d'interlocuteurs (publics, services municipaux, acteurs culturels locaux et nationaux, acteurs économiques à l'échelle du territoire métropolitain...). L'étude nécessite une expertise élevée et un temps dédié très conséquent qui ne peuvent qu'être externalisés. Le coût d'une telle étude est nécessairement très impactant pour les finances de la Commune et paraît aujourd'hui difficilement compatible avec le contexte de rigueur qui s'applique aux collectivités locales. Si

l'intérêt d'une telle étude est manifeste, le contexte financier actuel nous conduit à en reporter la programmation.

C- Evaluer le coût complet du repas servi dans le cadre du service public de restauration collective et s'assurer du caractère réellement incitatif de la grille tarifaire.

Les services municipaux ont procédé à l'évaluation complète du coût des repas servis. Ainsi, au cours des trois dernières années ce coût a varié entre 10€ et 10.50 €. Ces variations sont liées tant aux fortes tensions inflationnistes qui ont pesées sur les prix des denrées alimentaires au cours des exercices 2023-2024 qu'à des événements particuliers comme le conflit social relatif à la réforme des retraites du premier semestre 2023 qui a grandement perturbé le nombre de rationnaires en fonction des fermetures d'écoles.

Comme cela avait été annoncé lors du contrôle, la Commune a fait évoluer sa grille tarifaire lors du Conseil Municipal du 16 mars 2023. Ainsi, les Sottevillaises et Sottevillais relevant des 4 premières tranches de quotient familial (les plus faibles) ont vu le prix de leurs repas diminuer (jusqu'à -38 %), pour celles et ceux relevant des 5^{ème} et 6^{ème} tranches le prix de leurs repas a été stabilisé, et enfin pour les tranches 7 à 9 le prix du repas a augmenté (jusqu'à 32 % pour la dernière de ces tranches). Ainsi, la Commune pense pouvoir affirmer que la grille tarifaire a un caractère réellement incitatif.